

VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES DE 2019

Taux de la taxe foncière 2019 par 100 \$ de valeur imposable :

CATÉGORIE D'IMMEUBLES	TAUX
Résidentiels (valeur résiduelle) :	0,7294
Six logements ou plus :	0,7294
Non résidentiels :	3,0708
Industriels :	3,0708
Terrains vagues desservis :	1,4588

L'administration municipale propose, cette année, un budget comportant une augmentation limitée de 1,76 % du compte de taxes pour les contribuables montréalais possédant une **résidence unifamiliale de valeur moyenne**.

Le budget de fonctionnement 2019 de Mont-Royal se chiffre à 101 423 000 \$, en hausse de 6,81 % par rapport à 2018. Cette hausse est attribuable principalement à l'augmentation de la quote-part à verser à l'agglomération de Montréal ainsi qu'à celle, de moindre ampleur, de la quote-part pour la Communauté métropolitaine de Montréal.

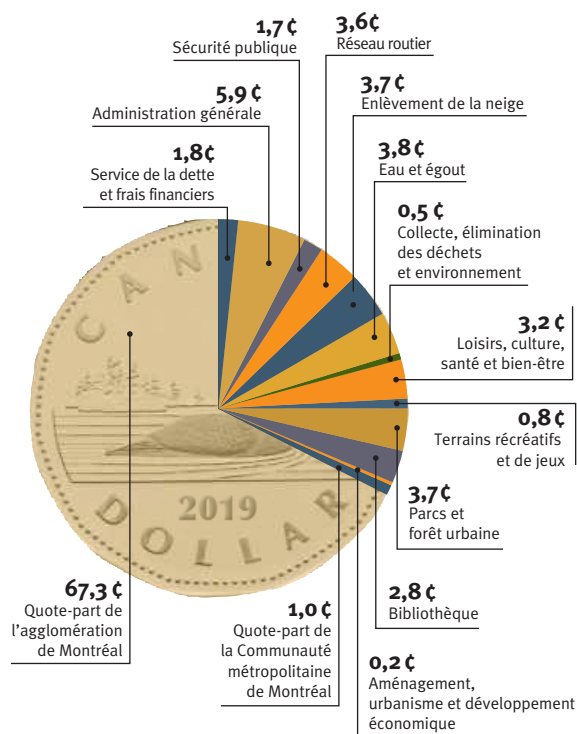
Quant aux dépenses locales, elles sont en hausse de 8,46 %. Cette augmentation au budget s'explique tout d'abord par l'allocation exceptionnelle d'un budget pour la coordination du projet de construction d'un nouveau complexe sportif et communautaire et par les dépenses de transition liées à la relocalisation temporaire du service des Loisirs. Par ailleurs, certaines dépenses davantage habituelles sont en croissance, notamment en ce qui concerne l'entretien de la forêt urbaine, la rémunération globale, les honoraires professionnels (y compris dans le cadre des grands projets), l'achat d'équipement informatique et les frais liés à l'utilisation de divers logiciels spécialisés. La Ville prévoit également l'ajout de ressources à l'intention des résidents. En effet, le Sécurité publique offrira le service d'un répartiteur supplémentaire de 16 h à minuit, 7 jours par semaine. Quant à lui, le service des Affaires publiques et greffe instituera un poste de chargé aux affaires contractuelles. Finalement, un budget a été alloué aux fins du redéveloppement du secteur industriel. Engagées dans le contexte d'un programme particulier d'urbanisme, à terme ces dernières dépenses seront financées en totalité par le promoteur du projet Royalmount.

Pour ce qui est des revenus, des variations favorables sont dégagées grâce aux revenus provenant des droits sur les mutations immobilières et des intérêts sur placement.



VOS TAXES

Chaque dollar de votre compte de taxes contribue aux services suivants :



La volonté de la Ville demeure de continuer à offrir, sans compromis, des services de qualité aux citoyens de Mont-Royal, tout en respectant la capacité de payer des contribuables. Voilà pourquoi le conseil municipal a décidé d'utiliser les surplus accumulés de la Ville pour financer une partie des dépenses de fonctionnement. Dans cette perspective, pour pallier l'augmentation importante cette année encore (5,4 %) de la quote-part à verser à l'agglomération de Montréal, un montant de 1 500 000 \$ des surplus accumulés sera utilisé et contribuera à réduire l'impact financier de cette nouvelle hausse. Finalement, pour financer notamment les dépenses locales du programme d'entretien de la forêt urbaine, de la coordination et la transition du service des Loisirs dans le cadre du projet de construction du complexe sportif et communautaire et des honoraires professionnels liés aux grands projets, il a été décidé de puiser un montant supplémentaire de 1 750 000 \$ des surplus accumulés de la Ville.

Les surplus accumulés des dernières années profiteront ainsi aux résidents de Mont-Royal, en se traduisant par un allègement du compte d'impôt foncier.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Votre compte de taxes de 2019 vous a été transmis le 22 janvier 2019. Un premier versement est dû le 21 février 2019 et un second, le 22 mai 2019.

Les différentes modalités de paiement sont : par chèque, en argent comptant, par Interac à l'hôtel de ville seulement, à la Banque Nationale du Canada ou dans la plupart des autres institutions bancaires.

Vous pouvez maintenant consulter et recevoir électroniquement votre compte de taxes. Afin d'obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ce service en ligne, consultez notre page Taxation, dans la section Services aux résidents du site web de la Ville de Mont-Royal.

PAIEMENT PAR MODE ÉLECTRONIQUE

Effectuez votre paiement via le site internet ou au guichet automatique de la Banque Nationale du Canada, ou de la plupart des autres institutions bancaires.

N.B. Si vous effectuez votre paiement par internet ou au guichet automatique, veuillez prévoir un délai suffisant pour que votre paiement parvienne à temps à la Ville et ainsi éviter les frais d'intérêt et la pénalité.



RENSEIGNEMENTS SUR LES TAXES ET LE BUDGET

www.ville.mont-royal.qc.ca/fr/services-residents/taxation
ou 514 734-3021 ou 514 734-3026